LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

MAINE-ET-LOIRE faits de société

Montigné-les-Rairies

Trafic de chiots : trois personnes dont un vétérinaire en prison

Dix-sept mois d'enquête ont été nécessaires pour démanteler un trafic de chiots entre la Tchèquie et un élevage de Montigné-les-Rairies : le " commerce " a généré des profits considérables. Les gendarmes ont procédé à quinze interpellations. Trois personnes ont été déférées à la prison d'Angers.

I a fallu dix-sept mois d'enquête – « un vrai travail de fourmi », dira un responsable de la gendarmerie – pour démanteler une filière de trafiquants qui importaient des chiots de Tchèquie pour les revendre, en France, à des animaleries et à des particuliers (voir notre précédente édition). Les organisateurs et les intermédiaires de ce trafic ont tiré des bénéfices considérables de cette importation massive de chiens. L'enquête a commencé au printemps 2004, lorsque des

agents des douanes se sont intéressés de très près aux chiots d'un élevage de Montigné-les-Rairies, et plus particulièrement aux documents administratifs (pedigree, carnet de vaccination etc.) attachés à certains animaux. Il fut mis en évidence, assez rapidement, que de nombreux jeunes chiens de race provenaient d'un élevage de Tchèquie, et qu'une fois arrivés à Montigné-les-Rairies, un vétérinaire se chargeait de modifier l'origine mais aussi l'âge des animaux. Dans le cas d'espèce, l'infraction à la législation porte sur la falsification des documents vétérinaires : s'il est parfaitement autorisé d'importer des chiens de Tchèquie, il est évidemment interdit de modifier le « passeport » qui les accompagne. Au cœur de ce trafic, il y a quatre personnages centraux. Ces quatre personnes ont été interpellées, mardi matin, et déférées devant le juge d'instruction du tribunal de Saumur : il s'agit du gérant de l'élevage de Montigné-les-Rairies, du vétérinaire complice, du ressortissant tchèque qui servait d'intermédiaire entre les élevages et du propriétaire d'une animalerie en Val

Les trois premiers nommés ont été placés en détention. Seul le propriétaire, d'une animalerie en Val de Marne a été laissé en liberté et placé sous contrôle judiciaire

Acheté 80 € et revendu en France... 1.000 €

En trois ou quatre années, ce sont plusieurs milliers de chiots qui ont été importés en France : selon les enquêteurs des services des douanes, les animaux ont transité par la Belgique, de 2002 à avril 2004, jusqu'à ce que la Tchèquie entre officiellement dans l'Union européenne. Une fois les barrières (douanières) levées, à partir du 1er mai 2004, les chiots arrivaient au centre d'élevage de Montigné-les-Rairies, en provenance directe de Tchéquie. « Les chiots étaient achetés, en moyenne, 80 € par animal. A leur arrivée en France, ils n'étaient pas encore sevrés. Le vétérinaire se chargeait de falsifier leur passeport : il vieillissait les chiots de quelques mois et leur donnait un lieu de naissance en France. Grâce à cette manipulation, chaque chiot acheté 80 € était revendu 1.000 €, au bas mot, notamment dans des animaleries », a expliqué. hier matin, Éric Tuffery, le procureur de la République de Saumur. Le magistrat saumurois a indiqué, par ailleurs, que certains responsables d'animalerie savaient que les animaux n'étaient pas « conformes à la législation » : une pe-

tite dizaine de ces exploitants d'animalerie, ayant pignon sur rue à Saint-Herblain (près de Nantes), en Val de Marne, en Seine Saint-Denis et en Maine-et-Loire, devra ainsi répondre de complicité, dans cette affaire d'escroqueries en bande organisée. A la suite de l'interpellation de l'exploitant de l'élevage de chiens de Montigné-les-Rairies, mardi matin, les gendarmes ont découvert, sur ce site, 116 chiots provenant de Tchèquie, et prêts à être vendus. Ces 116 chiots ont été remis à la Société protectrice des animaux de Maine-et-Loire.

On relèvera enfin que cette enquête d'envergure, baptisée « Canides 49 », a mobilisé, en permanence, de dix quinze gendarmes, pendant 17 mois. Ces enquêteurs ont été aidés dans leur tâche par des collègues de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP), par le Groupe d'Intervention régional, ainsi que par des agents de l'administration des douanes, des finances et des services vétérinaires. Mardi matin, soixante gendarmes de la région de gendarmerie des Pays de la Loire, agissant sur commission rogatoire du juge d'instruction de Saumur, ont procédé à l'interpellation de quinze personnes.